

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	9
VOTANTS	7

L'an deux mil vingt-six, le douze février à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le six février 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCACTION

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

Datée	du 06/02/2026
Affichée	le 06/02/2026

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

OBJET

**Espaces publics du quartier de
la Madeleine à L'Aigle : Lot 1
voiries-réseaux de l'accord-
cadre mono-attributaire de
travaux - marché subséquent
n° 1 - avenant n° 1**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que par délibération du Bureau communautaire en date du 11/07/2024, le marché subséquent n°1 (MS1) pour le lot 1 « voiries-réseaux » de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle a été attribué à l'entreprise GUERIN TP pour un montant de 723 564,68 € HT soit 868 277,62 € TTC.

Le MS1 concerne le secteur « Parc-Prairie-Jean Biot Nord ». L'opération de réhabilitation du Pôle Animation Sociale (PAS) ne porte que sur l'enveloppe du bâtiment et ne prévoit aucun travaux d'assainissement, d'eau pluviale, d'aménagement de structure et de revêtement autour des locaux. Il est donc proposé d'intégrer les travaux de réseaux et de voirie autour du PAS dans le MS1 des espaces publics du quartier de la Madeleine.



Périmètre du MS1 (Parc/prairie) et MS2 (Forges)

Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de recourir à un avenant qui comprend :

- le transfert des travaux du MS2 Forges vers le MS1 : il s'agit de l'anticipation des travaux de voirie au niveau du PAS, à effectuer avant sa réhabilitation : travaux préparatoires, terrassement de plateforme, structures de voiries et de revêtements qui étaient prévus dans l'estimation de la maîtrise d'œuvre du marché subséquent n° 2 (secteur Forges) et qui doivent être engagés avant le début des travaux de réhabilitation du PAS programmés en avril.

Ces travaux ne figureront pas dans l'offre du MS2 qui sera sollicitée et attribuée à partir de juin 2026.

A noter : les lot 3 et 4 ne nécessitent pas de transfert car les travaux pourront être effectués dans le cadre du MS2 qui doit être notifié mi 2026 ;

Ces travaux s'élèvent à un total de 45 307,97 € HT, soit 54 369,56 € TTC.

- des travaux supplémentaires : travaux de voiries, non prévus initialement dans le marché (pas de programme défini au niveau du PAS). A noter : il est envisagé de solliciter pour ces travaux l'entreprise Guérin sur la base du MS1. En effet, ces travaux rentrent dans le périmètre du projet, les prix du marché sont plus avantageux au regard du volume que ceux d'un marché spécifique, et cela limite les entreprises sur site.

Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 8 762,50 € HT, soit 10 515 € TTC.

	Nom Entreprise	Montant marché MS1 (en € HT)	Avenant Bureau du 12/02/2026	% de l'avenant	Montant total des avenants cumulés	% des avenants cumulés	Montant nouveau marché
LOT 1 - Voiries - Réseaux	GUERIN TP						
TOTAL LOT 1 - Voiries - Réseaux		723 564,68 €	54 070,47 €	7,47%	54 070,47 €	7%	777 635,15 €

Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenant au marché du MS1 pour le lot 1 « voiries-réseaux » la modification suivante : avenant en plus-value de 54 070,47 € HT portant le marché de 723 564,68 € HT à 777 635,15 € HT soit 933 162,18 € TTC.

- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu la délibération n° 2024-04-18-119 du 18 avril 2024 attribuant les accords-cadres des lots 1, 3 et 4 des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle ;
- Vu la délibération n° 2024-07-11-163 du Bureau communautaire en date du 11 juillet 2024 attribuant les marchés subséquents n°1 pour les lots 1,3 et 4 des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle ;
- Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme, associée à des crédits de paiement ;

Monsieur Sellier et Monsieur Van-Hoorne ne prennent pas part au vote.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au MS1 pour le lot 1 « voiries – réseaux » de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle pour le montant indiqué ci-dessus
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la Communauté de Communes pour cette opération, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 18 FEV. 2026

Publié en ligne le

Certifié exécutoire 18 FEV. 2026

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe VAN-HOORNE

